



CONFÉRENCE DES PARTIES (COP 19) SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**ALLOCUTION DE MADAME LE DIRECTEUR
DE CABINET, REPRESENTANT, MONSIEUR
LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Varsovie, Pologne

11 novembre – 22 novembre 2013

Excellence Monsieur le Président de la 19^{ème} Session de la Conférence des Parties,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Distingués invités et délégués,

Mesdames et Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable, d'adresser au nom du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, les salutations de son Excellence Monsieur Alassane OUATARA, Président de la République de Côte d'Ivoire à ses pairs présents et à tous les délégués de cette dix-neuvième Conférence des Parties sur les changements climatiques.

La délégation ivoirienne remercie le Gouvernement et le peuple Polonais pour la qualité de l'accueil et de l'hospitalité dont elle a fait l'objet depuis son arrivée.

Monsieur le Président,

L'impact des changements climatiques en Côte d'Ivoire est de plus en plus marqué. En effet, plusieurs points de recul sont apparus sur le littoral ivoirien long de 560 Kms, depuis une dizaine d'années. Le dernier rapport publié par le PNUE montre que d'ici 2040, si le niveau d'augmentation de la température mondiale se atteint 2° C, Abidjan la capitale de la Côte d'Ivoire pourrait connaître une élévation du niveau de la mer de 20 cm et cela affecterait plus 2 millions de personnes ainsi que 80% des activités économiques.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire, dont 90% de la population dépend en grande partie de l'agriculture subit déjà de plein fouet les effets néfastes des changements climatiques tant au niveau économique, social qu'environnemental.

Aujourd'hui chacun des pays ici représenté vit également les effets pervers du réchauffement climatique mondial selon sa spécificité. Ce constat commande donc des mesures concrètes au regard des menaces annoncées par le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) en cas d'inaction.

A cet égard, la Côte d'Ivoire soutient fermement la position africaine telle que présentée par son Excellence Monsieur le Président de la République de Tanzanie.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire estime que la gravité du problème et les catastrophes météorologiques et climatiques ainsi que les événements extrêmes de plus en plus récurrents et violents doivent amener toutes les parties à œuvrer pour la conclusion, en 2015, d'un accord juridiquement contraignant dont la mise en œuvre devrait survenir à l'horizon 2020.

L'adaptation, ainsi que l'atténuation doivent être de manière équilibrée au cœur de cet accord. De plus, il est nécessaire d'orienter nos actions en faveur d'une amélioration du développement et de la dissémination des technologies, du renforcement de capacités ainsi que de nouvelles modalités de financement.

Dans le cadre du respect de ses engagements vis à vis de la Convention et de la deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto, la Côte d'Ivoire a engagé des mesures d'adaptation, pour assurer la résilience des populations et des mesures volontaires d'atténuation appropriées au niveau national afin d'emprunter une trajectoire de développement à faible émission de carbone. Il s'agit en l'occurrence de la réduction de la déforestation et de la lutte contre la dégradation des terres. A cet égard, la Côte d'Ivoire soutient la création d'un comité sous la Convention pour le soutien et la coordination des mécanismes REDD+ entrepris par les pays pour la gestion durable des forêts.

En plus, engagée dans le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), la Côte d'Ivoire a pu faire enregistrer trois (3) projets au Conseil Exécutif du MDP et a encore plusieurs autres projets dans son portefeuille.

Aussi, la Côte d'Ivoire a-t-elle été parmi les pays pilotes à élaborer son document d'Évaluation des Besoins en Technologie (EBT) et Plan

d'Action Technologique (PAT) aux fins d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Elle a aussi nommé son Entité Nationale Désignée (END), point focal CRTC qui facilitera la mise en œuvre des activités du Centre et Réseau des Technologies Climatiques.

Cependant, nos efforts d'atténuation et surtout d'adaptation restent toutefois confrontés à l'insuffisance de moyens techniques, technologiques et financiers. Aussi, pour relever les défis liés au réchauffement climatique, la Côte d'Ivoire, à l'instar de tous les pays en développement, attend-t-il un meilleur leadership des pays industrialisés pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre à travers des engagements ambitieux de réduction, sous l'accord en préparation pour la seconde période.

En outre, l'Afrique a aussi de ressources supplémentaires pour son adaptation aux effets néfastes des changements climatiques.

Monsieur le Président,

Le moment est venu d'agir, car le défi des changements climatiques appelle une réponse sans précédent à la mesure des défis. Le temps n'est plus au discours mais à l'action car le coût de l'inaction sera fatal pour notre planète et ainsi nous mettrons en péril l'avenir des générations futures.

Je vous remercie.